



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Delémont, le 13 avril 2022

PRIX DU GAZ - DELÉMONT DÉCIDE D'UNE ABSORPTION PARTIELLE ET DONNE DES PISTES POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

C'était annoncé, le prix de la molécule du gaz a augmenté de 3,5 cts/kWh au 1^{er} avril 2022 à Delémont. Au vu des importantes répercussions pour la clientèle, le Conseil communal a décidé d'absorber partiellement cette augmentation au travers d'un fonds dédié, qui permet de maintenir sa stratégie de lissage des prix au bénéfice de la clientèle delémontaine. Dans le contexte actuel, aucune projection n'est envisageable pour les mois qui viennent, ainsi, la Ville veut promouvoir des actions pour réaliser des économies d'énergie.

Pour plus de 80% de la clientèle de la Ville (catégorie C), les augmentations successives annoncées par Régiogaz SA depuis une année sont devenues insupportables. Dès lors, le Conseil communal a décidé d'absorber partiellement la hausse communiquée tant pour les ménages que pour les entreprises. Ainsi, les prix publiés depuis janvier 2022 restent stables en l'état actuel. Le prix total pour la catégorie C par exemple reste inchangé en avril, à 14,6 cts/kWh (hors taxes CO2 et TVA).

Pour ces prochains mois, aucune projection ne peut être effectuée. Le concept d'approvisionnement réfléchi et adapté aux intérêts des clientes et des clients du réseau delémontain est en cours, tout comme le processus de mise à disposition des actions que la Ville possède auprès de Régiogaz SA, conformément aux souhaits des Delémontaines et Delémontains, exprimés à travers la votation du 12 février dernier.

Face à cette situation, il est plus que jamais nécessaire d'adopter des gestes simples pour économiser l'énergie. La Ville lance une action pour promouvoir les économies d'énergies et, quand c'est possible, la mise en œuvre d'installations de production renouvelable locale. La première action paraîtra dans le journal « delémont.ch » du mois d'avril, et sera complétée en mai afin de donner de précieux conseils aux consommatrices et consommateurs. Toutes les informations sont disponibles sur le site sid.delemont.ch/economisez.

Le Conseil communal

Pour plus d'informations :

Murielle Macchi-Berdat, Conseillère communale en charge du Département de l'Énergie et des eaux (EE), 079 590 98 49